

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION ÉCRITE
SUR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05
DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE
ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil des maires de la MRC de Bonaventure, suite à l'adoption, par la Résolution numéro 2021-03-73 lors de la séance du 17 mars 2021, du 1^{er} projet de Règlement numéro 2021-04 modifiant le Règlement de zonage des Territoires non organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser l'usage 7414 « Centre de tir pour armes à feu » dans les autres usages permis de la Zone à dominance loisir extensif 10-L;

QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 10-L, ainsi que des zones contiguës suivantes : 1-F et 2-F ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la MRC de Bonaventure aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de celle-ci à l'adresse www.mrcbonaventure.com. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante info@mrcbonaventure.com ou par courrier à l'adresse postale suivante 51, rue Notre-Dame, New Carlisle (Québec), G0C 1Z0.

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau ou peut être demandée à l'adresse courriel suivante info@mrcbonaventure.com;

QUE ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à New Carlisle, ce 18 mars 2021.



François Bujold,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**de l'
AVIS PUBLIC
pour la
CONSULTATION ÉCRITE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05
DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET
RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE**

Je, soussignée, François Bujold, certifie sous mon serment d'office

que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,

le 18 mars 2021.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 18^{ème} JOUR DE MARS 2021.



François Bujold,
Directeur général et secrétaire-trésorier